



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from AgEcon Search may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

L'activité agricole des ménages ruraux et la cohésion économique et sociale

MME Catherine Laurent, M. Stéphane Cartier, Mme Camille Fabre, M Patrick Mundler,
MME Danièle Ponchelet, Mr Jacques Rémy

Citer ce document / Cite this document :

Laurent Catherine, Cartier Stéphane, Fabre Camille, Mundler Patrick, Ponchelet Danièle, Rémy Jacques. L'activité agricole des ménages ruraux et la cohésion économique et sociale. In: Économie rurale. N°244, 1998. pp. 12-21;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1998.4996>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1998_num_244_1_4996

Fichier pdf généré le 26/03/2019

Résumé

Les fonctions de l'activité agricole relatives à la cohésion économique et sociale deviennent à part entière des éléments des politiques nationales et communautaires. Des enquêtes auprès des ménages ayant une activité agricole ont été réalisées dans plusieurs régions françaises. La diversité des formes d'exercice de l'activité agricole a été résumée sous forme d'une typologie et il est possible de préciser les diverses fonctions de l'activité agricole (économiques, d'intégration sociale, hédonistes) pour trois domaines distincts : vie professionnelle, vie personnelle et sociale, vie familiale et domestique. Cette analyse permet de mieux saisir les mécanismes par lesquels l'activité agricole contribue à la cohésion économique et sociale du monde rural ; elle fait aussi ressortir que les mesures de politique agricole ne sont adaptées qu'à une fraction des ménages ayant une activité agricole.

Abstract

Agricultural activity of rural households and economic and social cohesion

The functions of agricultural activity relating to economic and social cohesion are becoming fullyfledged components of national and eu policies. Surveys have been carried out in several French regions in households exercising an agricultural activity. The diversity of the forms of exercise of this activity was condensed into a typology. The various functions of household agricultural activity (economic functions, social integration functions, hedonistic functions) can be assigned in three major areas: professional life, personal and social life, family and domestic life. This analysis provides an insight into the mechanisms by which agricultural activity plays a role in the economic and social cohesion of rural society. It also highlights that agricultural policy measures are adapted to only a fraction of households having an agricultural activity.



L'activité agricole des ménages ruraux et la cohésion économique et sociale

L'objectif de cohésion économique et sociale est mis de plus en plus souvent en avant, y compris pour la politique agricole (CCE 1991-a, 1991-b, 1992, CE 1994), dans une perspective que résumait R. Mac Sharry dès 1990 : « *dans sa communication sur l'avenir du monde rural (CCE 1988) la Commission a donné un large aperçu des problèmes auxquels le monde rural est confronté. Sur la base de son analyse, la Commission a identifié trois préoccupations fondamentales qui sous-tendent l'approche communautaire : a) la cohésion économique et sociale ; b) l'ajustement en cours de l'agriculture européenne aux réalités du marché et les conséquences que cet ajustement entraîne tant pour le secteur agricole que pour l'économie rurale en général ; c) la protection de l'environnement et le maintien du patrimoine naturel de la Communauté* » (CCE 1990).

Pour la Commission, améliorer la cohésion économique signifie que les politiques mises en œuvre, et notamment la politique agricole, doivent permettre de résorber les disparités économiques entre les États et les régions de l'Union européenne (UE) et, au sein de ces régions, entre leurs habitants ; améliorer la cohésion sociale suppose que ces mêmes politiques parviennent à enrayer les processus de marginalisation d'individus et de groupes sociaux observables dans ces mêmes régions (CE 1996-a).

Cette orientation politique concerne directement les zones rurales de l'UE¹ pour lesquelles la Commission se donne comme objectif prioritaire de « *promouvoir la cohésion économique et sociale par le maintien ou la création d'emplois* » (CE 1996-b), le travail étant tout à la fois créateur de revenu et facteur d'intégration sociale. Or, chaque année, l'agriculture perd des emplois à temps plein. Doit-on en déduire qu'elle est vouée à jouer un rôle très secondaire dans ce processus ? Ou la situation est-elle plus complexe ?

La question mérite d'être examinée avec soin car si la contribution de l'activité agricole à la cohésion économique et sociale d'ensemble doit faire l'objet de mesures de politique agricole spécifiques, ou infléchir les politiques de façon spécifique, il faut pouvoir préciser les mécanismes

concrets sur lesquels il serait possible de s'appuyer pour mieux intégrer les objectifs de développement agricole et les objectifs de cohésion.

Traditionnellement, l'évaluation des effets de cohésion de l'agriculture privilégie l'analyse des effets redistributifs des politiques communautaires, nationales et régionales (CCE 1996-a). La diversité des mécanismes par lesquels l'activité agricole contribue au développement du monde rural en favorisant l'installation ou le maintien de ménages dans ces zones reste mal connue : le plus souvent l'analyse est strictement sectorielle et elle est centrée sur les ménages qui tirent l'essentiel de leurs revenus de l'agriculture. Cette approche, parfaitement légitime aussi longtemps que l'on s'intéresse à l'agriculture comme secteur de production, n'est plus forcément pertinente si on veut avoir une vision plus globale de son rôle dans le monde rural. On observe en effet, en cohérence avec les travaux d'autres chercheurs, et en s'appuyant sur leurs résultats (Delord, Lacombe, 1987 ; Blanc *et al.*, 1990, Allaire *et al.*, 1991, Brangeon *et al.*, 1991 a et b, Brun et Fuller 1991, Bowler *et al.*, 1991), qu'une fraction importante des ménages exerçant une activité agricole est engagée dans des formes d'exercice nouvelles, renouvelées, ou méconnues (accroissement de la proportion relative des exploitations à temps partiel, des installations hors du cadre préconisé par la profession, des trajectoires atypiques, etc.).

Il paraît donc nécessaire de mieux connaître ces différentes formes d'exercice de l'activité agricole pour préciser quelles fonctions remplit l'activité agricole pour ces ménages et en quoi elle est – ou non – un élément important de leur intégration dans le monde rural. Bien sûr, ces fonctions correspondent le plus souvent à des formes déjà connues de la pratique. Mais elles méritent qu'on les analyse de façon nouvelle, d'abord parce qu'elles s'inscrivent dans une problématique renouvelée de la place de l'agriculture dans les sociétés européennes, ensuite parce que certaines d'entre elles sont spécifiques des recompositions consécutives à la crise.

Pour cela, nous avons construit une approche pluridisciplinaire, où vont s'articuler une analyse économique et une analyse sociologique des fonctions de l'activité agricole², et décrire la diversité de ses formes d'exercice. Dans la première partie de cet article, nous ferons ressortir la

1. Pour les zones rurales, cet objectif est assigné aux politiques communautaires dans l'article 130A du traité de Maastricht.

nécessité de renouveler les catégories utilisées pour décrire l'agriculture, et le besoin, pour cela, de recourir à des études de cas. Ensuite, la méthode adoptée sera brièvement présentée. Les résultats obtenus permettent de proposer une typologie des formes d'exercice de l'activité agricole et de préciser les différentes fonctions de cette activité pour les ménages ruraux (3^e partie).

Regarder l'agriculture autrement

Comment développer notre capacité à *percevoir* les phénomènes nouveaux, à ne pas les déchiffrer en leur imposant le moule de catégories bien connues mais impropre à les saisir ? Échapper aux représentations héritées de la période antérieure suppose la construction d'objets et d'outils différents.

1. Construire de nouveaux objets d'observation

Nous nous sommes d'abord interrogés sur l'unité d'observation pertinente. Dans de nombreux cas, la connaissance de la seule « exploitation agricole », qui correspond à la fraction agricole des activités du ménage, ne suffit pas à comprendre le rôle que remplit cette activité pour celui-ci. Il faut donc considérer le ménage dans sa globalité. C'est pourquoi il nous a paru plus judicieux de retenir comme unité d'observation élémentaire « *le ménage exerçant une activité agricole* » : l'exploitation agricole n'est plus alors qu'un sous-ensemble de cette unité d'observation.

Les ménages qui ont une activité agricole peuvent combiner différents types d'activités, en proportion variable (activité agricole, activité non agricole rémunérée, activités diverses liées à l'exploitation, prestations de service avec le matériel de l'exploitation). Ces ménages peuvent également bénéficier d'autres sources de revenu, notamment des retraites ou des allocations familiales, qui participent à la trésorerie globale de l'ensemble ménage /exploitation, et avoir ainsi un « *système d'activités et de revenus* » complexe. Pour étudier ce système, dans un premier temps au moins, il nous a paru souhaitable de nous cantonner à l'activité agricole et aux activités professionnelles et de laisser de côté les activités domestiques. Cependant, pour l'activité agricole, il nous fallait éviter de formuler des hypothèses *a priori* sur le fait qu'elle fournit ou non un revenu, ou sur la fonction qu'elle remplit de fait pour les ménages. Cela nous a conduit à adopter une

démarche différente des approches qui modélisent le comportement des ménages agricoles en le ramenant par hypothèse à deux logiques principales : consommation (maximisation de l'utilité) et/ou production (maximisation du profit) (par ex. Benjamin 1993).

Par quels moyens peut-on donner un contenu concret à ces différentes catégories ? Nous avons pu mesurer dans nos travaux antérieurs (Rémy 1987, 1990, Laurent *et al.* 1994, Bellon *et al* 1995), et à la lecture d'autres textes (Barthez 1986 ; Massenet 1991 ; Brangeon, Jegouzo 1992 ; Lechene, Magnac 1994), les ressources et les limites des diverses données statistiques disponibles (RGA, RGP, FQP, sources professionnelles...) pour analyser les recompositions en cours. Ces limites peuvent se résumer à deux idées :

1. Chaque appareil statistique repose sur un modèle de l'exploitation agricole et/ou du ménage qui le conduit à ignorer la fraction de la population qui s'écarte trop de ce modèle ; or il paraît nécessaire de construire une représentation de la totalité des ménages ayant une activité agricole, y compris de ceux qui échappent aux différentes formes de sélection qu'impliquent les modes de construction de ces différents instruments de connaissance bâties sur des normes économiques, sociales ou professionnelles ;
2. Dans la mesure où chaque appareil statistique doit définir sa population de référence selon des critères pertinents pour son objet, l'exploration de fichiers peu exploités et le croisement de différentes sources permettraient peut-être d'arriver à construire des données plus appropriées à la question posée ; mais pour procéder à ces opérations il faut avoir une idée précise des phénomènes à quantifier et des attributs pertinents qui pourront être retenus, par exemple pour croiser des données sur l'installation en agriculture et des données sur les chômeurs se lançant dans une activité agricole.

Il nous est donc paru indispensable de ne pas nous enfermer dans les catégories existantes et de faire des études de cas, c'est-à-dire de repartir d'observations directes permettant de décrire les différentes formes d'exercice de l'activité agricole dans toute leur diversité, et d'analyser, *in situ*, la façon dont l'activité agricole contribue à l'insertion des ménages dans la société globale. La réalisation d'études de cas nous semble en effet un des moyens les plus pertinents pour observer et comprendre les ajustements récents impliquant l'activité agricole qui sont survenus dans le monde rural, pour formuler des hypothèses nouvelles sur les changements en cours et, *in fine*, contribuer à construire les instruments d'une compréhension globale de ces évolutions.

2. Des études de cas dans des régions très contrastées

Le choix des ménages devant faire l'objet d'études de cas a été guidé par trois préoccupations :

- (i) observer la plus grande diversité possible des formes d'exercice de l'activité agricole ;

2. Cette opération de recherche a été réalisée et financée dans le cadre de l'AIP INRA : *Nouvelles fonctions de l'agriculture et de l'espace rural*. Elle a bénéficié de financements complémentaires : de la DADP de l'INRA et de différents partenaires régionaux dans le cadre de la convention liant l'INRA et différents partenaires de la région Rhône-Alpes pour le terrain Isère, de l'Union européenne dans le cadre du programme FEOGA objectif 5b Massif Central pour le terrain Haute-Loire. Par ailleurs, pour plusieurs des terrains, ces travaux s'articulaient avec d'autres projets de recherche (programme environnement CNRS en Bretagne, Programme érosion en Seine-Maritime, etc.). Outre les auteurs de ce texte, S. Bellon, S. Blanchemanche, D. Nivoit, H. Moisan, L. Perrier et N. van Oort ont participé aux travaux de ce groupe de façon ponctuelle et ont contribué à l'élaboration de résultats.

- (ii) prendre en compte toutes ces formes d'exercice, quel que soit le statut de l'activité agricole (professionnelle ou non) et sa reconnaissance sociale ;
- (iii) renforcer l'observation sur certains cas méconnus et/ou peu décrits.

Ces préoccupations, que l'on retrouve dans les travaux sur les techniques d'échantillonnage non-aléatoire pour les études de cas (Patton 1980, de Vauss 1986), nous ont conduit à réaliser des observations dans le dispositif suivant (Bellon *et al.*, 1995).

(i) Pour saisir une grande diversité de situation, les observations ont été réalisées dans des zones géographiques contrastées (milieu physique, systèmes de production agricole dominants, insertion dans les dispositifs réglementaires européens pour ce qui concerne l'évaluation de leurs niveaux de handicap et de leur situation en terme de développement rural) ¹ (tableau 1).

(ii) Afin d'appréhender toutes les formes d'exercice de l'activité agricole, dans chacune de ces zones, une commune ayant des caractéristiques proches de la moyenne de la zone (évolution démographique, évolution du nombre d'exploitations, répartition des orientations productives) a été choisie. Des enquêtes ont ensuite été conduites selon la méthode de l'enquête cadastrale exhaustive (Laurent 1992). Dans chacune des communes où s'est déroulée l'enquête les chercheurs sont partis du cadastre communal de façon à repérer la totalité des ménages qui *utilisent* une parcelle pour une activité agricole (culture ou élevage), quel que soit le statut de cette activité agricole et quel que soit le lieu de résidence du ménage. Cependant, n'ont été retenus que les ménages dont l'activité agricole est suffisamment significative pour qu'elle corresponde à la définition officielle de l'*« exploitation agricole »* établie pour le recensement général de l'agriculture (1 ha ou plus de superficie agricole utilisée, ou équivalent en production spécialisée à forte valeur ajoutée ou hors-sol). L'enquête n'est achevée que lorsque toutes les parcelles agricoles du territoire communal ont été renseignées².

1. Zones défavorisées ou non pour les zones de handicap ; zones 5b pour le développement rural, ce classement permet de tenir compte, bien que de façon incomplète, de certaines caractéristiques du contexte socio-économique régional.

(iii) En vue de mieux saisir la logique de l'évolution de certains systèmes d'activité, des enquêtes complémentaires (une soixantaine) ont été réalisées sur des groupes particuliers (chômeurs se réinstallant, installations hors systèmes d'aides, ménages diversifiant leurs activités vers les services liés à l'exploitation). Pour ces enquêtes les ménages ont été sélectionnés avec des protocoles différents selon la catégorie concernée.

Pour rendre les observations comparables, un questionnaire et un protocole d'analyse communs ont été construits³. Les entretiens avec les ménages ont été conduits de façon à recueillir des informations sur trois grands domaines :

- la structure de l'exploitation (orientation technico-économique, dimension), son fonctionnement, son territoire ;
- la composition du ménage et les relations existant entre activité agricole et autres types d'activité (en termes de revenu et d'organisation du travail, en relation avec la composition du ménage) ;
- les trajectoires des ménages : conditions de constitution du ménage et de début de l'activité agricole, motivations pour entreprendre puis maintenir une activité agricole, mobilité géographique et professionnelle, projets...

Pour les deux premiers thèmes, l'essentiel des informations a été recueilli à l'aide de questions fermées, pour le troisième, lors d'un entretien libre.

Les enquêtes ont été réalisées par les personnes directement impliquées dans cette opération de recherche. Le taux de refus a été faible, de l'ordre de 5 %, mais plusieurs ménages (effectif évalué à une douzaine pour les différents terrains), ayant une petite parcelle dans les communes d'enquête et résidant à l'extérieur, n'ont pu être identifiés et/ou contactés. Des réunions périodiques ont été tenues pendant ces enquêtes afin de discuter des informations recueillies et des problèmes rencontrés, de façon à réduire les biais liés aux observateurs.

2. Un exposé détaillé de cette méthode est fourni *in* (Laurent 1992), précisons toutefois que les ménages ayant une exploitation hors-sol dans la commune font aussi l'objet d'enquête.

3. Le questionnaire d'enquête et des résultats détaillés par terrains ont été présentés dans divers documents (Bellon *et al.* 1995 ; Laurent, Mundler 1995 ; Cartier, Nivoit 1995 ; Nivoit 1995 ; Fabre 1996 ; Ponchelet, Bellon 1996).

Tableau 1. Les zones d'enquêtes

Départements et période d'enquête	Ille-et-Vilaine (1994-1995)	Seine-Maritime (1995)	Isère (1995)	Haute-Loire (1994-1996)	Alpes Hte-Provence (1994-1996)	Calvados (1990) ^a
Statut de la zone	Hors zones défavorisées	Hors zones défavorisées	Hors zones défavorisées	Zone défavorisée	Zone défavorisée	Zone défavorisée
	5b	hors 5b	Hors 5b	5b	5b	Hors 5b
Orientations productives dominantes	Élevage bovin	Grandes cultures et élevage bovin	Systèmes mixtes et arboriculture	Élevage bovin	Élevage ovin et systèmes mixtes	Élevage bovin et grandes cultures
n1 (effectif ménages enquêtes cadastrales communales) (1 commune/zone)	35	51	33	12	18	178
n2 (effectif ménages enquêtes complémentaires)	13	10	20	32	15	0

a. Ces enquêtes ont été réalisées dans le cadre d'un travail antérieur qui avait permis de mettre au point la méthode de l'enquête cadastrale exhaustive. Les résultats de ces enquêtes ont été réutilisés pour aider à l'interprétation des observations plus récentes.

Une typologie des formes d'exercice de l'activité agricole

Ce qui ressort en premier lieu, c'est la diversité des formes d'exercice d'activité agricole qui coexistent, sans qu'aucune d'elles ne paraisse s'imposer comme modèle de référence. Cette diversité peut être simplifiée en un petit nombre de situations significatives en faisant une typologie qui permette de décrire plus précisément les différentes situations de l'exercice de l'activité agricole dans le monde rural.

1. Principes de construction de la typologie

Trois critères, dont nous pensions au départ qu'ils seraient discriminants, se sont révélés peu pertinents pour structurer une telle typologie : l'existence de pluriactivité, la distinction temps plein/temps partiel et l'importance des stratégies patrimoniales.

La pluriactivité se retrouve dans toutes sortes de ménages et d'exploitations agricoles, qu'il s'agisse de l'exercice d'activités extérieures rémunérées du chef d'exploitation, du conjoint ou d'un autre membre du ménage¹ au point qu'elle peut être regardée comme une caractéristique commune de toute forme d'exercice de l'activité agricole. Mais, de ce point de vue, la variabilité observée d'une région à l'autre est plus forte que la variabilité observée au sein d'une même région : ainsi est-elle fréquente et considérée comme normale en Isère dans tous les types d'exploitations (y compris les exploitations à temps plein), alors que sur le terrain Ille-et-Vilaine la même situation est souvent vécue comme une remise en cause profonde du métier d'agriculteur.

Le fait que l'activité agricole soit exercée à *temps plein ou partiel* n'induit pas non plus des coupures aussi nettes que celles auxquelles nous nous attendions : des exploitations céréalières de taille respectable et dégageant un revenu suffisant pour une famille correspondent, de fait, à un emploi à temps partiel ; l'activité agricole des ménages associant d'emblée plusieurs activités² peut être à temps plein, ou à temps partiel, ou encore correspondre à un temps plein qui serait l'agrégation de fractions de temps partiels de différents membres du ménage.

La volonté de constituer ou maintenir un *patrimoine* n'apparaît que rarement prioritaire ; en fait il s'agit là aussi d'un critère transversal évoqué dans toutes sortes de ménages même si, on s'en doute, cette fonction concerne des patrimoines de dimension fort différente d'un ménage à l'autre.

Ce qui ressort comme discriminant, ce sont plutôt les niveaux de l'espace économique et social auxquels se réfèrent les ménages lorsqu'ils évoquent les conditions qui

leur ont permis d'entreprendre ou de maintenir cette activité agricole et les institutions qu'ils jugent concernées en premier lieu par les problèmes qu'ils rencontrent. En effet, lors des entretiens, les ménages mettent en avant des systèmes de référence distincts qui concernent :

- *les grands domaines dans lesquels s'inscrit l'activité agricole* (sphère de la production / vie professionnelle, système de répartition / vie sociale, sphère de la consommation / vie domestique et familiale),
- *les divers systèmes de normes*, produits notamment par les espaces professionnels, dans lesquels s'insère cette activité agricole pour chacun des ménages (Rémy 1987),
- *les instances de négociation* auxquelles ces ménages se réfèrent pour régler les problèmes concernant le début où le maintien de leur activité agricole dès lors qu'il y a des contradictions qui apparaissent comme devant être objet de régulation et qui nécessitent d'avoir recours (ou de construire) des instances où des compromis pourraient se nouer.

Il est possible de construire une typologie sur ces bases.

2. Description des types

Dans une première approche, on peut distinguer trois grands groupes selon que l'exercice de l'activité agricole a pour objectif prioritaire (i) de fournir un revenu dans une logique professionnelle (types 1 à 6), (ii) de corriger certains aspects du système de répartition (type 7 et 8), ou (iii) qu'elle s'inscrit dans la sphère de la consommation (tableau 2). (i) Pour les six premiers types, l'activité agricole a pour fonction principale de fournir un revenu. Ce qui peut être objet de régulation, ce sont principalement les contradictions relatives à l'attribution des moyens de production (foncier, crédit mais aussi droits à produire) ainsi que celles relatives aux modalités de soutien de l'agriculture (politique des prix, attribution des aides).

Pour les exploitants des types 1 et 2, l'objectif est de dégager un revenu et du profit selon les normes des entreprises d'autres secteurs, c'est-à-dire avec une rémunération du travail et du capital similaire. Pour le type 1, il s'agit d'exploitations gérées exclusivement par des salariés et/ou du travail par entreprise, et l'objectif est très explicitement de dégager des profits³. Les exploitants du type 2 se présentent volontiers comme des chefs d'entreprise, et décrivent leurs systèmes de production dans des termes qui évoquent une *agriculture capitaliste*. Ils disent faire confiance à leur potentiel de compétitivité et à leurs capacités d'accumulation. Ils apparaissent comme étant les mieux dotés au départ en capital. Ils tiennent souvent un discours très libéral ("lois" du marché, réduction voire abolition des dispositifs sectoriels) sans qu'il soit possible d'évaluer jusqu'à quel point ces déclarations reposent sur une analyse économique raisonnée, car ils bénéficient par ailleurs largement du système d'aides actuel.

3. On trouve aussi dans ce groupe les « fausses exploitations PAC » qu'un propriétaire fait gérer par un autre agriculteur ou une entreprise, contre rémunération à l'hectare, pour toucher des primes (voir par exemple K. Blossier, 1995).

1. On peut faire le même constat dans d'autres pays européens (MacKinnon *et al.*, 1991 ; de Vries, 1993).

2. Cf. types 5 et 6 de la typologie suivante.

Tableau 2. Différentes formes d'exercice de l'activité agricole

Espace de régulation de référence			Dénomination des types de formes d'exercice de l'activité agricole	Objectifs prioritaires assignés à l'activité agricole	% de chaque type
Domaine	Instance de négociation de référence	Métier du chef d'exploitation			
1. Sphère de la production agricole	Régulation par le marché	Chef d'entreprise	1. Sociétés gérées par des salariés	Revenu, profit	1
			2. Agriculture capitaliste	Revenu, profit	3
	Régulation sectorielle	Agriculteur	3. Agriculture de la profession organisée	Revenu, goût du métier	20
		Agriculteur	4. Agriculture de la logique paysanne	Revenu, profession indépendante	21
2. Sphère de la production (activités associées)	Régulation rurale locale	Exploitant rural	5. Exploitation rurale	Revenu associé, patrimoine	8
		Divers	6. Polyactivité non intégrée	Revenu associé, assurer la succession familiale	7
3. Système de répartition / transferts sociaux	Régulation répartition / Redistribution	Agriculteur	7. Auto-subsistance des agriculteurs retraités	Compensation faible retraite, autoconsommation et troc	13
		Divers	8. Recherche d'une couverture sociale/retraite	Couverture sociale, points retraite, autoconsommation et troc	9
4. Sphère de la consommation	Régulation rurale locale	Divers	9. Activité agricole pour autoconsommation et troc	Autoconsommation et troc	2
		Divers	10. Agriculture de luxe	Loisir, prestige, patrimoine	4
	Régulation rurale locale	Divers	11. Petite activité agricole d'agrément	Loisir, autoconsommation et troc	12

Ces proportions ont été calculées sur effectif limité ($n = 90$). En effet, pour garder une signification à la proportion relative des différents types de ménages seuls ont été retenus parmi les enquêtes cadastrales exhaustives, les ménages dont les exploitations agricoles ont leur siège sur la commune d'enquête et qui ont fait l'objet d'enquête à partir de 1994. Cependant le total des 417 enquêtes a été utilisé pour définir les types

En revanche, les ménages des types 3 et 4, qui revendent leur identité d'agriculteur, évoquent souvent la nécessité de maintenir, voire renforcer les dispositifs institutionnels sectoriels pour garantir le maintien de leurs exploitations. Le type 3 renvoie au modèle de la *profession organisée*. Il correspond à des exploitants fortement insérés dans les réseaux professionnels institutionnalisés (syndicalisme, organismes gestionnaires, réseaux techniques liés aux Chambres d'agriculture, etc.), alors que les exploitants du type 4 s'inscrivent plutôt dans une *logique paysanne*. Ces derniers se disent assez méfiants à l'égard des institutions évoquées précédemment. Ils sont insérés dans d'autres types de réseaux professionnels plus informels, et ils ont des pratiques professionnelles spécifiques en matière d'investissement (fréquence des achats de matériel d'occasion, etc.), de recours au système d'aide (réticence à programmer le développement de leur exploitation selon les normes préconisées), d'information technique.

Pour les ménages des types 5 et 6, les revenus agricoles sont conçus d'emblée comme devant être des revenus associés, ils peuvent constituer une fraction plus ou moins importante du revenu total mais l'activité agricole n'a pas vocation, à elle seule, à dégager un revenu pour le

ménage. Dans ces types, *aucun membre du ménage n'est exclusivement agriculteur*, à la différence de ce qu'on observe dans les types précédents même lorsqu'il y a activité extérieure du conjoint¹. Pour autant, ces exploitations peuvent correspondre souvent à des exploitations « à temps plein », la somme du travail agricole fourni par les différents membres du ménage étant supérieure à 1 UTA.

Les types 5 et 6 se distinguent par la façon de penser l'association des revenus et des activités. Pour les uns, il s'agit de pratiquer un nouveau métier, que Muller et al (1989) ont dénommé « *exploitant rural* », qui repose sur des compétences plus larges que la compétence agricole, et qui vise à articuler différentes activités en un tout cohérent. En revanche, nous avons qualifié le type 6 de « *polyactivité non intégrée* » car les différentes activités sont juxtaposées sans que l'intégration aille au-delà d'une simple compatibilité en termes de temps de travail. Il s'agit le plus souvent d'une exploitation agricole reprise dans le cadre d'une succession familiale. Une activité agri-

1. Dans les groupes précédents l'objectif que l'activité agricole représente un emploi à temps plein pour au moins une personne n'est pas toujours atteint, mais cela est alors vécu comme un échec, ou le témoignage de difficultés particulières qui nécessitent la mise en place de mesures compensatrices.

cole productive (céréales par exemple) est menée de front avec une (ou des) activité(s) totalement distincte(s) (commerce, activité salariée, etc.). Ces deux types se retrouvent, à l'égard des précédents, dans une situation ambiguë. Le revenu agricole est souvent une composante essentielle dans le revenu global de ces ménages. Mais comme leurs unités de production agricole sont en général de petite dimension et qu'ils disposent aussi de revenus non agricoles, ils rencontrent des difficultés pour bénéficier de mesures de soutien au revenu agricole. Par conséquent, ces ménages considèrent qu'un grand nombre de procédures de régulation sectorielle sont des procédures d'exclusion et ils invoquent leur rôle dans le maintien d'un tissu social rural et d'une activité économique locale pour défendre leurs unités de production agricole.

(ii) Pour les deux types suivants, l'activité agricole a pour fonction principale de corriger certains aspects du système de répartition des salaires indirects (retraites, prestations sociales).

Ainsi observe-t-on dans toutes les régions d'enquêtes des formes *d'autosubsistance pour des agriculteurs retraités*. Ces derniers tentent d'améliorer des retraites agricoles qui peuvent être très basses, en gardant des parcelles d'autosubsistance ; ils déclarent qu'ils arrêteraient volontiers cette production s'ils en avaient les moyens.

Pour d'autres ménages, le maintien d'une activité agricole, ou la création d'une exploitation, correspond à la *recherche d'une couverture sociale* (sécurité sociale et/ou obtention de points de retraite). Il peut s'agir du cas de figure bien connu de femmes d'agriculteurs reprenant l'exploitation de leur époux après son départ à la retraite, mais on observe aussi des créations d'exploitations nouvelles par des ménages jeunes.

(iii) Les trois derniers types correspondent aux ménages pour lesquels l'exercice de l'activité agricole s'inscrit dans une logique de consommation liée au domaine de la vie domestique et familiale. Cependant pour les uns il s'agit essentiellement de consommation de denrées, dans une logique de « jardin ouvrier » reposant sur *l'autoconsommation et le troc*, pour les autres il s'agit plutôt de services (loisir) soit à grande échelle dans le cadre d'une *agriculture de luxe*¹ (Mcsliand 1984), soit à plus petite échelle lorsqu'il s'agit d'une *petite activité agricole d'agrément*². Notons que ces différents groupes de ménage ne se réfèrent pas aux mêmes instances de négociation

ciation pour défendre la légitimité de ces formes d'activité si celle-ci est contestée (ce qui peut arriver en particulier pour l'utilisation du sol). Comme dans les types 5 et 6, les ménages des types 9 et 11 invoquent avant tout des arguments liés au maintien d'une diversité d'activité dans le monde rural et reconnaissent comme légitimes pour gérer leurs problèmes, les dispositifs institutionnels qui traitent de ces questions (mairies notamment). En revanche, pour l'agriculture de luxe, l'argument est beaucoup plus simple : « *si on a les moyens financiers, on a le droit* » et ces ménages invoquent volontiers les « *lois du marché* ».

Au total on observe que, parmi les formes d'exercice d'activité agricole recensées, certaines sont anciennes et bien connues (types 3, 4, 6, 10, 11), d'autres ayant pour objectif prioritaire l'autoconsommation et le troc persistent, alors que beaucoup les croyaient en voie d'extinction il y a quelques années (7, 9), d'autres encore paraissent s'être développées plus récemment (1, 2, 5, 8) bien qu'elles ne soient pas non plus totalement nouvelles.

La possibilité d'entreprendre ou de maintenir une activité agricole paraît ainsi déterminée par des mécanismes que l'on peut appréhender en considérant différents niveaux de l'espace économique et social (Laurent 1995), notamment :

- des procédures de régulation³ dont l'identité est nettement *sectorielle*, qu'il s'agisse du développement agricole, ou des mesures de politique agricole dont la fonction est de garantir la possibilité d'accumulation et de reproduction de l'agriculture à partir des revenus de l'activité agricole ;
- des procédures de régulation *locale*, ce qui ne renvoie pas à une échelle particulière mais au fait que, pour certains mécanismes, la localisation est importante ; ce qui est en jeu ici, c'est la dimension spatiale de l'accumulation, la capacité d'un système social localisé à garantir un certain niveau d'accumulation sur son territoire, à y maintenir des activités économiques, notamment en termes de complémentarités d'activités entre secteurs ;
- des mécanismes de régulation plus *généralisés* qui concernent l'ensemble des individus et/ou des unités économiques, quelle que soit leur localisation : régulation par le marché, mais aussi régulation des mécanismes de répartition (notamment les salaires indirects que représentent les transferts sociaux).

Bien entendu, toute unité d'activité agricole est insérée simultanément dans ces différents ensembles, mais spontanément, lors des entretiens, les ménages privilégient des « *espaces régulation de références* » distincts.

3. Au sens de Boyer 1986 « *toute procédure qui a la propriété de contribuer à la reproduction de rapports sociaux fondamentaux, de soutenir le régime d'accumulation en vigueur, d'assurer la compatibilité dynamique d'un ensemble de décisions décentralisées sans que soit nécessaire l'intériorisation, par l'ensemble des acteurs, des principes d'ajustement d'ensemble du système* ».

1. Par exemple des haras. Cf. C. Mesliand (1984) qui décrit « *l'oisiveté, ou la direction lointaine, à certains égards paresseuse, accompagnant la possession d'un grand domaine. (...) Il est des cas – dans le Languedoc par exemple – où le maintien de la base économique de cette double activité "de luxe" s'accompagne d'une incontestable baisse de rentabilité et s'explique par des considérations sociales* », p. 24.

2. Cette activité peut être source d'autoconsommation mais la nécessité de produire de façon rentable n'est pas ressentie avec la même force que dans les cas 7 et 9. Les dépenses peuvent être importantes et disproportionnées (frais vétérinaires par ex.).

Les différentes fonctions de l'activité agricole pour les ménages

Selon les types de ménages, les fonctions que joue l'activité agricole pour ceux qui l'exercent ainsi que pour les autres membres du ménage diffèrent. L'analyse de ces différences permet de mieux comprendre la pluralité des mécanismes par lesquels l'exercice de l'activité agricole participe à l'intégration économique et sociale des ruraux.

1. Classer les fonctions de l'activité agricole

En s'inspirant des propositions méthodologiques de Curie *et al.* (1990) pour décrire les systèmes d'activité, nous avons replacé les réponses des ménages qui ont fait l'objet d'enquête au croisement :

- d'une part de trois grands « domaines » : la vie professionnelle, la vie personnelle et sociale, et la vie familiale et domestique ;
- et d'autre part, de trois grandes catégories de fonctions : économiques, d'intégration sociale et hédonistes (tableau 3)

La grille construite permet d'ordonner les différents objectifs que les membres du ménage assignent à leur activité agricole au cours des entretiens. En fait, pour les ménages et les individus, l'activité agricole a rarement une fonction unique : il s'agit le plus souvent d'une activité multifonctionnelle même si ces fonctions sont hiérarchisées et il est en général assez aisément d'identifier une fonction « dominante » (ou « prioritaire ») qui ressort, par exemple, dans la typologie précédente. Mais cette fonction prioritaire peut changer au cours de la vie du ménage, et elle n'est pas forcément la même, à un moment donné, pour tous les membres du ménage.

2. Les fonctions prioritaires de l'activité agricole pour les ménages

Une première fonction prioritaire de l'activité agricole, que l'on retrouve bien sûr chez un grand nombre de ménages, est de fournir un *revenu professionnel*. Ce constat serait trivial s'il s'agissait d'obtenir un revenu agricole principal, voire exclusif. Or souvent il n'en est rien et cette fonction de fourniture d'un revenu professionnel doit être analysée en tant compte des deux points suivants :

- L'importance de ce revenu dans le revenu total du ménage et le rôle plus ou moins structurant de l'activité agricole dans le système d'activité peuvent différer considérablement selon le type de système d'activité et de revenu dans lequel s'insère cette activité ; ainsi, deux ménages combinant activité agricole et activités de service liées à l'exploitation (types 3 et 5 par exemple) peuvent-ils parfois correspondre à deux situations très différentes ; dans le premier cas, l'activité agricole est le pivot autour duquel s'organise l'autre activité, dans le second elle peut n'être qu'accessoire et permettre avant tout de maintenir un statut juridique et symbolique favorable à l'activité de service (par exemple dans le cas de certaines fermes auberge).

- Au-delà du maintien d'emplois agricoles, l'activité agricole contribue à la dynamique des autres emplois ruraux dont elle subit les effets en retour ; c'est en tenant compte de l'ensemble des activités rurales, et des revenus qu'il en tire, qu'un ménage peut décider d'abandonner une activité agricole rémunératrice faute d'emploi salarié à proximité ou, au contraire se résoudre à accepter un revenu salarié modeste parce qu'il sera complété par un revenu agricole.

Une deuxième fonction économique de l'activité agricole, que l'on peut situer dans le domaine de la vie sociale, est apparue comme prioritaire pour nombre de ménages : *l'insertion dans un régime de transferts sociaux*. L'obtention d'une couverture sociale agricole étant liée aux conditions d'exercice de l'activité¹ (dimension minimale) et non à ses performances économiques. Des ménages adoptent cette solution pour bénéficier d'une couverture sociale et cotiser à une caisse de retraite. Ce phénomène ne se limite pas, nous l'avons vu, aux conjointes d'agriculteurs reprenant l'exploitation après le départ à la retraite de leur époux, il concerne aussi des épouses de salariés ne parvenant pas elles-mêmes à trouver un emploi salarié, des ménages de chômeurs cherchant refuge dans l'agriculture, etc.

1. La possibilité de bénéficier d'une couverture sociale dans le cadre de la Mutualité sociale agricole (MSA) est subordonnée à l'exercice d'une activité agricole ayant une importance économique suffisante, critère mesuré à l'aide de plusieurs indicateurs (par exemple, au moins la moitié de la Surface Minimale d'Installation). Des dérogations au cas par cas sont possibles.

Tableau 3. Les différentes fonctions de l'activité agricole pour les ménages et/ou les individus exerçant cette activité

	Vie professionnelle	Vie personnelle et sociale	Vie familiale et domestique
Fonctions économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Revenu professionnel exclusif • Revenu professionnel associé • Revenu « prétexte » 	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture sociale • Accumuler des points retraite 	<ul style="list-style-type: none"> • Autoconsommation et troc • Disposer d'un logement • Maintenir ou consolider un patrimoine
Fonctions d'intégration sociales	<ul style="list-style-type: none"> • Être dans un champ de compétence (agricole, commerciale) et de relations professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un statut social reconnu • Avoir une activité pour échanger (troc mais aussi discussions...) • Vivre et travailler dans un environnement connu 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la succession familiale • Vivre et travailler près de sa famille • Vivre et travailler dans un environnement choisi
Fonctions hédonistes	<ul style="list-style-type: none"> • Goût du métier • Profession indépendante 	<ul style="list-style-type: none"> • Aimer l'activité • Travailler dans un environnement plaisant 	<ul style="list-style-type: none"> • Activité agricole de loisir • Plaisir de produire pour l'autoconsommation

Le troisième type de fonction économique de l'activité agricole s'inscrit dans le domaine de la vie domestique et familiale, c'est *la production de denrées et de bois pour l'autoconsommation et le troc*¹ et la possibilité de disposer à moindre frais d'un logement². Pour certains ménages (salariés ayant des revenus modestes, retraités) cette fonction économique domestique constitue nettement la fonction prioritaire de l'exercice de l'activité agricole. Pour d'autres c'est une fonction secondaire mais importante ; c'est une sécurité permettant d'accepter plus facilement un revenu professionnel bas (agricole ou non). Parfois la situation est plus complexe : il y a dans les types 3, 4, 5 et 6 des ménages pour lesquels cette fonction est prioritaire pour la seule conjointe du chef d'exploitation qui dit, très explicitement, que c'est pour cette raison qu'elle a choisi de se consacrer à l'agriculture.

Pour un ménage, cette fonction économique domestique peut jouer un rôle plus ou moins important selon la période. Ainsi des ménages en situation précaire (chômeurs, personnes en fin de droits) démarrent-ils une petite activité agricole en espérant à terme pouvoir en faire leur source de revenu principal, en se disant que de toute façon cela leur permettra au moins de survivre (Fabre 1996). Même dans des situations moins extrêmes, cette fonction économique domestique facilite le passage de caps difficiles (période d'installation, difficultés financières passagères) et permet de mieux comprendre pourquoi certains ménages gardent une activité agricole dans une situation qui peut être jugée aberrante si l'on s'en tient aux seuls revenus professionnels.

Dans ce même domaine de la vie familiale et domestique, la possibilité de pouvoir maintenir ou améliorer un *patrimoine* familial, est parfois présentée comme un avantage important qui a été déterminant dans le choix d'entreprendre ou de maintenir une activité agricole³ et qui est souvent lié à la mise en avant de fonctions hédonistes de l'activité agricole. Pour certains individus enfin, l'exercice de l'activité agricole répond avant tout à une passion qui trouve enfin le moyen de s'exprimer, parfois après de longs détours, et souvent en un lieu privilégié de longue date. Dans tous les lieux d'enquête on trouve des ménages qui ont une activité agricole *d'agrément* (types 10 et 11) ; on trouve aussi⁴ des ménages qui ont repris des exploita-

tions par *choix de vie*, et qui, au prix d'une véritable transformation de leur mode de vie, ont décidé d'en faire leur principale source de revenu (trajectoires de ménages de types 2 à 6) quitte à avoir un revenu inférieur à ce qu'ils gagnaient ailleurs, en général par des activités salariées. Cette situation ne se retrouve toutefois que dans un petit nombre de cas.

Au total, les fonctions économiques assignées à l'activité agricole apparaissent prioritaires pour plus de 80 % des ménages ayant fait l'objet d'enquêtes, mais ces fonctions sont loin de se réduire au domaine de la vie professionnelle. En outre, la prise en compte des fonctions économiques de l'activité agricole qui s'exercent dans les domaines de la vie sociale et familiale fait ressortir l'importance des fonctions d'intégration sociales. Pour les ménages à plus bas revenus et/ou pour les inactifs, l'exercice d'une activité agricole permet en effet de ne pas être coupé de l'activité productive, d'avoir des pratiques communes avec d'autres, d'être inséré (ou de s'insérer) dans un réseau de relations sociales, grâce au troc ou à une petite production marchande, mais aussi en donnant un coup de main lorsque des voisins agriculteurs sont débordés, ou en jetant un coup d'œil sur leur exploitation lorsqu'ils sont absents.

L'activité agricole entre cohésion sociale et désagrégation sectorielle ?

Lorsqu'on aborde le thème de la cohésion on est conduit à considérer tous les groupes de ménage avec une égale attention quel que soit leur niveau de production agricole, l'étendue de territoire qu'ils occupent ou le degré de reconnaissance de leur activité par les organisations professionnelles agricoles. Il n'est plus possible d'assimiler activité agricole et agriculture.

Pour la majorité des ménages, même pour ceux qui ne se sentent pas agriculteurs, l'exercice de l'activité agricole a d'abord une fonction économique, mais celle-ci peut s'exercer selon un grand nombre de formes et concerner aussi bien le domaine de la vie familiale que celui de la vie professionnelle. Tous ces phénomènes contribuent à maintenir des ménages et des activités dans le monde rural. Le rôle que peut jouer l'agriculture dans la cohésion est donc plus important et plus complexe que sa simple contribution à la création d'emplois agricoles à temps plein en milieu rural.

Ceci constaté, il reste du chemin à parcourir pour déboucher sur de nouvelles formes d'intervention qui intégreraient mieux objectifs de développement et objectifs de cohésion. L'affichage d'objectifs concomitants de cohésion, de compétitivité et de gestion du patrimoine naturel est peu éclairant tant que ces objectifs ne sont pas hiérarchisés et que l'on ne sait pas pour quelles fractions de la population doivent jouer les effets redistributifs de la

1. Ce point faisait l'objet d'une question ouverte. En outre des données quantifiées reposant sur la déclaration des ménages ont été recueillies pour évaluer pour les principaux produits alimentaires et le bois consommés par le ménage (proportion de la consommation totale produite pour l'autoconsommation, prélevée sur la production, achetée à des voisins, ou achetée dans le commerce). Des données ont également été recueillies pour évaluer les quantités de ces produits donnés et vendus à des proches (famille, voisins).

2. « Fonction » que l'on retrouve décrite pour les petites exploitations, dans des contextes très différents, par exemple dans le nord de l'Italie (Saraceno, 1991) ou en Grande Bretagne (Turner, 1991) en combinaison avec une fonction économique d'obtention d'un complément de revenu.

3. Dans certains cas extrêmes, l'exercice temporaire d'une activité agricole et l'adoption d'un statut officiel d'exploitant agricole ne se justifient que pour contourner la réglementation et bénéficier d'un permis de construire dans une zone agricole.

4. Mais surtout en Haute-Provence comme on pouvait s'y attendre.

PAC : agriculteurs à temps plein ? Ménages ayant une activité agricole productive ? Tous les ménages ayant une activité agricole ?

Quelle que soit la façon dont seront hiérarchisés les objectifs de politique agricole, il semble qu'on ne peut faire l'économie d'une réflexion sur le rôle de l'activité agricole dans la cohésion économique et sociale car, comme l'écrivait récemment R. Castel, « *A l'aube du XX^e siècle, lorsque les régulations mises en œuvre dans le cadre de la société industrielle sont (...) profondément ébranlées, c'est sans doute ce même contrat social qu'il faut redéfinir à nouveaux frais. Pacte de solidarité, pacte de travail, pacte de citoyenneté : penser les conditions de l'inclusion de tous pour qu'ils puissent avoir commerce ensemble, comme on disait au temps des Lumières, c'est-à-dire "faire société"* ». (Castel 1995, pp. 22-23)

En l'état, les politiques spécifiquement sectorielles n'apparaissent vraiment adaptées qu'à certaines catégories de ménages en faveur de qui elles canalisent une forte part des soutiens publics et infléchissent les réglementations. La coexistence de diverses formes d'exercice de l'activité agricole et leur insertion inégale dans les dispositifs institutionnels sont source de handicaps spécifiques face aux mécanismes de sélection qui règlent l'accès au capital (crédit), au foncier, à la formation, aux droits à produire... Plusieurs des types de ménages se réfèrent à d'autres espaces de régulation que celui du secteur agricole lorsqu'ils évoquent les conditions qui permettent d'entreprendre et/ou de maintenir une activité agricole. Cette situation se comprend aisément. Globalement, des types 5 à 11, les intérêts spécifiques des ménages concernés sont peu pris en compte par la profession agricole et ces ménages sont écartés de la plupart des instances où

s'élaborent les mécanismes de régulation sectorielle. Il est donc logique que le secteur et ses dispositifs institutionnels propres ne soient pas perçus (pour l'instant en tout cas) comme étant l'instance où pourraient se nouer des compromis permettant de dépasser les contradictions qui opposent différentes formes d'exercice d'activité agricole (pour l'accès à la terre, aux droits à produire, etc.).

Cette question des limites de l'approche sectorielle renvoie, de façon plus générale, à la question des niveaux d'intervention pertinents pour concevoir et mettre en œuvre des mesures de politiques qui viseraient à mieux intégrer objectifs de développement agricole et objectifs de cohésion. En effet, si les références au secteur agricole ou au primat des « lois » du marché invoqué par certains groupes sont relativement explicites, en revanche le contenu concret que l'on pourrait donner à la notion de « régulation rurale locale » reste flou et renvoie autant à des dispositifs à inventer qu'à des dispositifs existants ou en émergence. La possibilité de renforcer le rôle de cohésion de l'activité agricole dépend en grande partie de la capacité des différents types de ménages et des différents types d'institutions intervenant dans le développement agricole et rural à construire des projets et des espaces de négociation partagés. La connaissance et la reconnaissance de différentes formes d'exercice de l'activité agricole peuvent contribuer à ce processus.

Catherine LAURENT • INRA-SAD Versailles

Stéphane CARTIER • INRA-SAD Grignon

Camille FABRE • INRA-SAD Versailles

Patrick MUNDLER • CFA Anjou

Danièle PONCHELET, INRA-ESR Avignon

Jacques RÉMY, INRA-ESR, STEPE, Ivry.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Allaire G., Blanc M. Bouesse F. (coll.). *Pluriactivité et trajectoires professionnelles des agriculteurs*. INRA-ESR Toulouse, 1991, document de travail 91-04, 41 p.
- Barthez A. *Du labeur paysan au métier d'agriculteur, l'élaboration statistique du métier d'agriculteur*. Cahiers d'Économie et de Sociologie Rurales, 1986, 3, pp. 43-72.
- Bellon S., Cartier S., Fabre C., Laurent C., Mundler P., Perrier L., Ponchelet D., Rémy J. *Analyse des nouvelles formes d'exercice de l'activité agricole*. INRA Versailles, rapport d'étape, juin 1995, 147 p. + annexes.
- Benjamin C. *L'affectation du travail dans les exploitations agricoles : approche micro-économique et application sur données françaises*. Thèse de sciences économiques, 1993, 282 p. + annexes.
- Blanc M., Brun A., Delord B., Lacombe Ph. *L'agriculture française est-elle encore familiale ?* Les agriculteurs et la politique. FNSP, Paris, 1990, pp. 310-327.
- Blossier K. *La recomposition de l'agriculture en zone périurbaine. Le cas du Sud-Est Toulousain*. Mémoire EN-SAAD (Pernet et Bonnemaire Dir.), 1995.
- Bowler I. R, Bryant C.R., Nellis M.D., 1991. *Contemporary rural systems in transition*. Cab International, 2 vol.
- Boyer R. *La théorie de la régulation : une analyse critique*. La Découverte. 1986, 143 p.
- Brangeon J.-L., Jegouzo G. *L'estimation du revenu des ménages agricoles : approches micro-économiques*. Cahiers d'Économie et de Sociologie Rurales, 1992, n° 23, pp. 35-59.
- Brangeon J.-L., Jegouzo G., Roze B. *Une contribution à la connaissance des revenus totaux des familles d'agriculteurs : résultats d'un dépouillement particulier d'une enquête du CERC sur les revenus de l'année 1978*. INRA-ESR Rennes, 1991 a. 99 p.
- Brangeon J.-L., Jegouzo G., Roze B., *Trente années de croissance des revenus non agricoles des agriculteurs*. INRA-ESR Rennes, 1991 b. 111 p.
- Brun A., Fuller A. *Pluriactivité des ménages d'agriculteurs en Europe de l'Ouest*. The Arkleton Trust (UK)/ Ministère de l'Agriculture de la Forêt, Paris, 1991, 76 p.
- Cartiers S., Nivoit D. *La gestion du territoire entre exploitations ; effets des rapports de voisinage sur la gestion du ruissellement érosif*. INRA-SAD, 1995.

- Castel R. *Les métamorphoses de la question sociale*. Fayard, 1995
- CCE, Commission de la communauté européenne. *Cadres communautaires d'appui 1989-1993 pour le développement des zones rurales* (objectif 5b). Préface R. Mac Sharry, 1990.
- CCE, Commission de la communauté européenne. *Évolution et avenir de la politique agricole commune, supplément bulletin 1991*. Europe verte, 1991 a, 5/91.
- CCE, Commission de la communauté européenne. *Évolution et avenir de la politique agricole commune propositions de la Commission*. Europe verte 2/91, 1991 b, 41 p.
- CCE, Commission de la communauté européenne. *Vers un développement soutenable*. Com 92 (23), 1992, final. vol II.
- CE, Commission européenne. *Premier rapport sur la cohésion économique et sociale*. Luxembourg, 1996-a, 158 p.
- CE, Commission européenne. *Déclaration de Cork, un milieu vivant*. Conférence européenne sur le développement rural, « L'Europe rurale, des perspectives pour l'avenir ». Cork 7-9 novembre 1996, 1996-b, 6 p. + 5 p. annexes.
- CE, Commission européenne. *Compétitivité et cohésion, tendance dans les régions*. Coll. Politiques régionales de la communauté européenne. Luxembourg, 1994, 207 p.
- Curie J, Hajjar V, Marquié H, Roque M. *Propositions méthodologiques pour la description des systèmes d'activités*. Le travail humain, 1990, tome 53, 2/1990, pp.103-118., London
- De Vries W.M. *Farming with other gainful activities in the Netherlands*. Sociologia Ruralis, 1993, Vol XXXIII-2.
- Delord B., Lacombe P. *L'activité des ménages agricoles, structure et évolution*. Communication au colloque « Changement rural en Europe », Montpellier 8-10 juillet 1987, ronéo 32 p.
- Fabre C. *L'activité agricole : un moyen de s'insérer progressivement sur le plan professionnel ? Réflexions à partir d'études de cas en Haute-Loire*. ENITA Clermont-Ferrand, Commissariat du Massif Central, INRA-SAD Versailles, Fondation L. Mayer pour le progrès de l'homme, 1996, 30 p. + 50 p. annexes.
- Laurent C. *La fin de l'hégémonie de l'agriculture professionnelle sur le territoire*. In La grande transformation de l'agriculture. Allaïre et Boyer Dir, 1995.
- Laurent C. *L'agriculture et son territoire dans la crise*. Thèse Doctorat en Sciences économiques. Université Paris VII, 1992, 454 p. + annexes.
- Laurent C., Chevallier C., Jullian P., Langlet A., Maigrot J.-L., Ponchelet D. *Ménages, activité agricole et utilisation du territoire : du local au global à travers les recensements du RGA*. Cahiers Agriculture, 1994, n° 3, pp. 93-107.
- Laurent C., Mundler P. *Pajoux, portrait d'une commune ordinaire*. INRA/CFA Anjou, 1995.
- Lechene V., Magnac T. *Analyse des déterminants des salaires*. Trajectoires sociales et inégalités. Recherches sur les conditions de vie. MIR/INSEE, 1994.
- MacKinnon N., Bryden J.-M., Bell C., Fuller A.M., Spearman M. *Pluriactivity, structural change and farm house vulnerability in Western Europe*. Sociologia Ruralis, 1991, vol. XXXI-1, pp. 58-71.
- Massenet X. *L'utilisation des régimes sociaux pour l'étude de la pluriactivité dans l'agriculture*. 1991, ronéo 11 p.
- Mesliand C. *La double activité*. La pluriactivité dans les familles agricoles, ARF, 1984.
- Muller P., Gerbaux F., Faure A. *Les entrepreneurs ruraux*. L'Harmattan, Paris, 1989.
- Nivoit D. *La gestion du territoire agricole et la maîtrise de l'érosion par concentration du ruissellement à l'échelle d'une commune. Approche méthodologique*. Mémoire DAA, INA-PG, INRA-SAD, 1995.
- Patton M.Q. *Qualitative evaluation methods*. Sage publications, Londres, 1980.
- Ponchelet D., Bellon S. *Agriculture et polyactivité dans les exploitations agricoles de la Vallée des Duyes (Préalpes du Sud, France)*. In Projet CAMAR n° 8001-CT90-0002. Analyse et modélisation du fonctionnement des exploitations agricoles : IAM Saragosse/INRA-SAD, 1996.
- Rémy J. *La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur*. Sociologie du travail, 1987, n° 4.
- Rémy J. *Qui est agriculteur ?* Les agriculteurs et la politique, FNSP, 1990.
- Saraceno H. The modern functions of small farm systems : An Italian experience. *Sociologia Ruralis*, 1994, vol. XXXIV-4, pp. 308-328.
- Turner M. *Very small farm holdings and the rural economy*. Sociologia Ruralis, 1991, vol XXX-1., pp.72-81.